

# Etape n° 1 : Créer son compte sur l'Espace Famille

Vous allez recevoir un mail pour vous annoncer la création de l'Espace famille. Cliquez sur le lien joint au mail et créez votre compte. Attention, ce lien n'est valable que 48 h.

Les fois suivantes, vous vous connecterez sur le site internet de la commune <u>www.mairie-evry-gregy.fr</u> où vous trouverez sur la page d'accueil, un pavé Espace Famille.

## Etape n° 2 : Enregistrer l'inscription à l'activité

Connectez-vous et entrez dans l'Espace Famille. Vous êtes sur le tableau de bord. —

Positionnez-vous sur MES INSCRIPTIONS et cliquez Sélectionnez l'enfant 
Image: Section of the section of t

Puis sur 💠 nouvelle inscription







Pensez à enregistrer ! (Bandeau vert en bas de l'écran) Répéter l'opération pour chaque enfant et chaque activité A ce stade, vos dates ne sont pas encore réservées.

#### Etape n° 3 : Réservation des jours de présence de vos enfants

Revenez au tableau de bord (Menu en haut à gauche) Cliquez sur MES RESERVATIONS

La liste des enfants participant aux activités s'affiche.

Sélectionnez un enfant et positionnez-vous sur la date souhaitée.

			04 Mai 2020 - 10 M	af 2029	June 1 Series	-	
	.04	<u></u>	22	01: 10:	<u></u>		10
Marin						1	
Name and Associated							
Agente Mildt							
1						-	
Acc mann 1700 - Hoda	1				1	1	
Accuser 16.52 - 10x8							

Ne sont accessibles que les activités et les dates ouvertes à la réservation.

Cliquez pour réserver vos dates, la case devient verte. Pour annuler, cliquez sur la case verte, elle redevient blanche. Si vous cliquez en haut à gauche sur légende, vous verrez les correspondances des couleurs de cases.



Pensez à enregistrer ! (Bandeau vert en bas de l'écran) Répéter l'opération pour chaque enfant et chaque activité Vos réservations sont effectives !

Toutes les réservations effectuées sur l'Espace Famille seront automatiquement enregistrées dans l'ordinateur du périscolaire et seront donc sur les plannings des classes.

Toute inscription ou annulation pour la restauration, le soir et le mercredi, doit être enregistrée la veille avant 9 h 00. En ce qui concerne les vacances scolaires, le délai de modification est de 7 jours avant la date concernée.

Les inscriptions ou annulations hors délai seront automatiquement bloquées, il ne sera pas possible d'y déroger.

### Etape n° 4 : Facturation et paiements

Les factures sont établies entre le 1<sup>er</sup> et le 5 du mois suivant et sont à régler pour le 15 de chaque mois.

A partir de Février 2021, votre facture sera disponible sur l'Espace Famille. Vous pourrez à tout moment la consulter, la télécharger et également la régler jusqu'à la date limite.

Cliquez sur MES FACTURES	Mes factures à payer						misteria,
L'affichage se fait par défaut sur les factures à paver.		Stuates		105404			
	TH						
	THE COMMON OF STREET, ST.				39.00 €	15.00 €	
					6.20.K	6.20 C	

Pour régler, cochez la case gauche de la ligne à régler, vous serez redirigés sur le site Payfip.gouv.fr. A droite vous pouvez télécharger votre facture.

Les règlements par chèque et espèces restent néanmoins possibles au bureau du périscolaire le matin de 8 h 45 à 10 h 30.

Si vous constatez une erreur sur votre facture, vous devez contacter le service périscolaire au plus vite via la messagerie classique ou la messagerie de l'Espace Famille. (page tableau de bord : contacter votre structure) Après vérification, le service procédera à la régularisation de votre facture.

Après le 15 du mois, les factures non réglées devront être payées au Trésor Public après réception d'un avis des sommes à payer. Celles-ci apparaîtront dans l'Espace Famille à zéro mais il sera indiqué en bas : envoi au Trésor Public de Melun.